

## COMMUNIQUE DE PRESSE 11/30

### ■ ARPEGGIO INVESTMENT CORPORATION S.A.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a exigé en date du 7 septembre 2011 la suspension des obligations à coupon zéro émises par Arpeggio Investment Corporation S.A. (ISIN XS0524496428) de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Cette suspension s'applique avec effet immédiat et sera maintenue jusqu'à information adéquate du public, notamment sur certaines conditions et modalités relatives aux titres.

Cette décision est rendue publique conformément à l'article 9 (2) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

